

Assurance Individuelle Accident Maison Des Artistes

**Questionnaire Préalable
d'assurance**

HDI

« Assurance Individuelle Accident »

Questionnaire préalable d'assurance – Maison des Artistes

« ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT » est un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative portant le numéro **08417666-30015**. Il est souscrit et diffusé par HENNER IA, partenaire de la Maison des Artistes, auprès de la compagnie d'assurances HDI Global SE. Il est composé des Conditions Particulières d'adhésion et des Conditions Générales référencées **HDI / IA-CG/AIA-MDA/Henner IA - 04-2019**.

Le présent document fait partie intégrante du contrat d'assurance « ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT » et doit être entièrement complété et signé pour nous permettre de vous délivrer un projet de Conditions Particulières d'adhésion.

1 - Vos coordonnées

Etes-vous adhérent à l'association MAISON des artistes : OUI NON

Si oui, joindre la copie recto/verso de la carte d'adhésion de l'association Maison des Artistes.

Si non, vous pouvez contacter directement l'association MDA : charlotte.delsol@lamaisondesartistes.fr afin d'adhérer et de pouvoir bénéficier du tarif négocié pour la MDA.

Prénom / NOM :
Adresse 1 :
Adresse 2 :
CP / VILLE :
.....
Téléphone fixe :
Mobile :
Email :
Profession :

2 - Personnes devant être assurées

Les assurés principaux (foyer fiscal) :

	Nom – Prénom	Date de naissance
Monsieur/Madame		
Monsieur/Madame		

Ainsi que ses / leurs *enfants à charge* désignés ci-après au nombre de :

Nom – Prénom	Date de naissance

« Assurance Individuelle Accident »

Questionnaire préalable d'assurance – Maison des Artistes

3 - Date d'effet souhaitée

L'adhésion au contrat doit prendre effet au :/..... / 20.....

L'adhésion se renouvelle par tacite reconduction au **1^{er} juillet de chaque année** sauf dénonciation par l'**adhérent** par courrier recommandé adressé à l'**assureur** ou à HENNER IA à tout moment de la vie de l'adhésion.

4 - Formule de garanties souhaitée

Vous **choisissez librement** la formule de garanties d'assurance que vous souhaitez retenir, parmi les **3 proposées ci-dessous**. Les garanties de la formule que vous aurez retenue, s'appliqueront à l'ensemble des **assurés** désignés.

Natures de Garanties	Montants garantis		
	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Décès accidentel Ramené à 5 000 EUR pour les assurés âgés de moins de 18 ans	50 000 EUR	100 000 EUR	200 000 EUR
Invalidité Permanente Totale accidentelle Montant réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon barème des invalidités fonctionnelles des accidents du travail de la sécurité Franchise absolue de 10% en cas d'invalidité permanente partielle	50 000 EUR	100 000 EUR	200 000 EUR
Aménagement de l'habitation et du véhicule suite à accident Garantie opérante lorsque le % d'invalidité permanente consolidée est supérieur ou égal à 25%	15% du montant de l'indemnité versée en cas d'Invalidité Permanente accidentelle		
	maxi 7 500 EUR	maxi 15 000 EUR	Maxi 30 000 EUR
Indemnité journalière en cas hospitalisation – y compris à domicile - suite à accident Indemnité versée pendant 180 jours maximum.	50 EUR	75 EUR	100 EUR
Préjudice esthétique permanent suite à accident	dans la limite de 2 500 EUR	dans la limite de 5 000 EUR	dans la limite de 7 500 EUR

FORMULE DE GARANTIES RETENUE = n° :

SITUATION FAMILIALE A COMPLETR : Célibataire Couple Famille

Les prestations d'**Assistance Vie Quotidienne** décrites ci-dessous complète la formule de garantie que vous aurez retenue. Ces prestations sont disponibles **en France Métropolitaine exclusivement**.

Natures des prestations	Montants garantis
Service de soins à domicile	services téléphoniques
Réservation de taxi ou de coursier	services téléphoniques
Transmission de messages urgents	services téléphoniques
Garde des enfants de moins de 16 ans	transport A/R ou limite de 1 500 EUR
Aide-ménagère en cas d'hospitalisation	dans la limite de 500 EUR
Garde des animaux domestiques	dans la limite de 500 EUR
Services d'information par téléphone	services téléphoniques

« Assurance Individuelle Accident »

Questionnaire préalable d'assurance – Maison des Artistes

5 – Cotisation

COTISATIONS ANNUELLES TTC			
	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
Célibataire	45,00 €	90,00 €	180,00 €
Couple	90,00 €	180,00 €	360,00 €
Famille *	170,00 €	340,00 €	680,00 €
Enfant sup	30,00 €	60,00 €	120,00 €

*Famille de l'assuré (définition) : le conjoint de l'assuré, ses enfants à charge.

6 – Déclarations de l'assuré

Je soussignédéclare que ni moi ni mon conjoint et enfants à charge ne sommes déjà assurés auprès de HDI Global SE pour des garanties d'assurance Individuelle Accidents, et que tous les renseignements donnés dans le présent questionnaire sont exacts.

Par ailleurs, je reconnais être informé(e) de l'obligation de sincérité des réponses au présent questionnaire et des conséquences qui résulteraient d'une omission ou d'une fausse déclaration, à savoir la nullité du contrat (Article L 113-8 du Code des Assurances) ou la réduction des indemnités (Article L 113-9 du Code des Assurances).

En signant cette déclaration, je ne suis pas tenu(e) d'accepter les termes du projet de conditions particulières d'adhésion qui me sera remis par HENNER IA, mais dans le cas où ma demande d'adhésion serait acceptée par HDI Global SE, les renseignements donnés dans le présent questionnaire feront partie intégrante de mon adhésion au contrat et lui serviront de base.

Fait

à.....

Le/...../ 20.....

Signature du demandeur